



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

ANNEXE 9
PROCEDURE DE
DECLARATION D'UN
REX

| | | |
|--|---------------------------|---------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 1 sur 12 |
|--|---------------------------|---------------|



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe



Page laissée intentionnellement vide

| | | |
|--|---------------------------|---------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 2 sur 12 |
|--|---------------------------|---------------|



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

Table des matières

| | |
|--|----|
| HISTORIQUE DES VERSIONS | 3 |
| 1. PRESENTATION DE LA PROCEDURE..... | 4 |
| 1.1. Objectif..... | 4 |
| 1.2. Administration de la procédure..... | 4 |
| 1.3. Terminologie et abréviations utilisées..... | 5 |
| 1.4. Historique des versions | 5 |
| 2. REDACTION A L'AIDE DE L'OUTIL INFORMATIQUE..... | 6 |
| 2.1. Importance de l'anonymat | 6 |
| 2.2. Accès au REX FFA | 6 |
| 2.3. Description des étapes..... | 7 |
| 2.4. Traitement du REX..... | 10 |
| 2.5. REX susceptible d'entraîner des conséquences au rédacteur | 11 |
| 3. REDACTION SUR PAPIER..... | 11 |
| 4. AUTRES INFORMATIONS UTILES | 12 |

HISTORIQUE DES VERSIONS

| Version | Date | Commentaires |
|---------|------------|----------------------|
| 1.0 | 03/07/2018 | Création du document |
| | | |

| | | |
|--|---------------------------|---------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 3 sur 12 |
|--|---------------------------|---------------|



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

1. PRESENTATION DE LA PROCEDURE

1.1. Objectif

L'objectif de cette procédure est de décrire la manière de faire partager son expérience de pilote à la communauté.

Le retour d'expérience (REX) est une contribution volontaire, (et grandement souhaitée) pour contribuer à l'amélioration de la sécurité en général et la sécurité des vols en particulier.

Celui-ci est proposé de manière anonyme ou non, selon le souhait de l'auteur, aux responsables de l'aéroclub, pour signaler tout évènement susceptible de causer ou ayant entraîné un incident.

1.2. Administration de la procédure

La procédure est archivée sous format informatique sur le serveur de l'Aéroclub, une sauvegarde est assurée par le Responsable Sécurité.

La procédure est consultable sur les 5 PC de l'Aéroclub

- Responsable dirigeant RP
- Bureau préparation des vols
- Salle de formation
- Bureaux des instructeurs FI (2)
- Responsable Maintenance

1 exemplaire papier est consultable salle de formation

1 exemplaire papier est à disposition bureau des instructeurs FI

1 exemplaire papier est consultable bureau préparation des vols

1 exemplaire papier est conservé dans l'armoire Archives ATO

| | | |
|--|---------------------------|---------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 4 sur 12 |
|--|---------------------------|---------------|



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

1.3. Terminologie et abréviations utilisées

REX Retour d'EXpérience

FFA Fédération Française Aéronautique

Culture juste *une culture dans laquelle les agents de première ligne ou d'autres personnes ne sont pas punis pour leurs actions, omissions ou décisions qui sont proportionnées à leur expérience et à leur formation, mais dans laquelle les négligences graves, les manquements délibérés et les dégradations ne sont pas tolérés;*
(RÈGLEMENT (UE) No 376/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 3 avril 2014)

1.4. Historique des versions

| Version | Date | Commentaires |
|---------|------------|----------------------|
| 1.0 | 11/07/2018 | Création du document |
| | | |
| | | |
| | | |

| | | |
|--|---------------------------|---------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 5 sur 12 |
|--|---------------------------|---------------|



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

2. REDACTION A L'AIDE DE L'OUTIL INFORMATIQUE

2.1. Importance de l'anonymat

La rédaction d'un REX entre dans la logique de la « culture juste ». Il est très important de noter que le fait de **rédigier un REX ne peut en aucun cas être la source d'une sanction** sous n'importe quelle forme, condition qu'il ne s'agisse pas là d'une manière détournée pour se soustraire à une sanction consécutive à une faute grave.

2.2. Accès au REX FFA

Tout d'abord connectez-vous sur l'adresse suivante en l'inscrivant dans la barre d'adresse de votre navigateur internet ou en cliquant directement sur le lien ci-dessous :

<http://rexffa.fr/connection/logonstructureaccess/2204211050>

Ou via votre smartphone :



ANDREZIEUX-BOUTHEON
ST ETIENNE - ST GALMIER

| | | |
|--|---------------------------|---------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 6 sur 12 |
|--|---------------------------|---------------|

LES AILES FOREZIENNES

Aéroport de Saint-Etienne-Loire-42160-ANDREZIEUX-BOUTHEON



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

2.3. Description des étapes

Après vous être connectés sur la page mentionnée plus haut, la fenêtre suivante va alors s'ouvrir :



Sur le bandeau en haut de la page vous allez pouvoir « Déposer une Déclaration »





ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

Une nouvelle page va alors s'ouvrir et il vous faudra renseigner le premier formulaire concernant les circonstances du vol.

Nouvelle déclaration : Les Ailes Foréziennes

Important : Cette fiche permet de rapporter un dysfonctionnement afin qu'il soit analysé par la commission prévention/sécurité du club. Il s'agit d'une action de prévention visant à éviter que ce type de dysfonctionnement ne se reproduise à l'identique, ou de façon similaire. La fiche peut également servir à faire une proposition constructive en l'absence de tout dysfonctionnement. Le rédacteur de cette fiche peut se présenter, ou garder l'anonymat.

La session de saisie est ouverte pour 20 minutes, veillez à transmettre dans ce délai pour éviter la perte de la saisie suite à l'arrêt de cette session.

Compléter le formulaire. Les champs marqués par * sont obligatoires.

Traitement de l'événement

Cette déclaration concerne * :

Séanté des vols (SV)

Votre fonction au moment de l'événement:

Type de vol:

Nombre et type de personnes concernées:

Nature du vol:

Lieu:

Phase événement:

Météo:

Type d'aéronef:

Environnement:

Équipement:

Seule la première ligne est obligatoire à renseigner mais plus vous noterez d'informations et plus il sera possible de tirer les enseignements de votre retour d'expérience.




ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

La seconde partie va permettre de décrire précisément l'évènement.

 **ATTENTION** : ne pas faire figurer de noms de personnes ni d'immatriculations d'appareil, le REX reste un retour d'expérience à partager au plus grand nombre.

Description de l'évènement

Date de l'évènement :


Description de l'évènement :

Votre commentaire :

Télécharger une pièce jointe :

Vous pouvez télécharger des documents (PDF ou JPEG) à ce REX, l'ensemble ne doit pas dépasser 5 Mo

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

 **IMPORTANT** : La rédaction d'un texte descriptif peut prendre du temps, hors la session de connexion prévue par le site de la FFA ne reste ouverte que 20 minutes, après ce laps de temps tout ce que vous aurez inscrit ne pourra pas être enregistré.

Conseils : rédigez votre description à l'avance dans un bloc note ou dans un logiciel de traitement de texte et procédez à un copier/coller lors de la publication de votre REX. Sinon faites régulièrement des sauvegardes dans un fichier autre.



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

Enfin vous pouvez choisir de garder ou non l'anonymat sur le REX que vous publiez.

Pour cela cochez ou non la case prévue à cet effet.

Il est important de noter à nouveau que le REX n'est pas destiné à être sources de sanctions, mais simplement de partager une expérience.

Identification

Rappel : Le rédacteur de cette fiche peut se présenter, ou garder l'anonymat. Nom, prénom et adresse ne seront communiqués qu'au responsable sécurité du club pour permettre un dialogue, à la stricte exclusion de toute autre personne.

Je souhaite conserver l'anonymat

Puis validez avec le bouton « Transmettre »

La déclaration que vous venez de saisir sera transmise à l'équipe Prévention Sécurité de votre club et à elle seule.

Transmettre

2.4. Traitement du REX

Si dans la démarche de renseignement de votre témoignage, vous avez renseigné une immatriculation ou un nom de famille votre REX sera relu et anonymisé avant d'être publié.

Le REX une fois envoyé sera reçu par les responsables du club qui l'analyseront pour déterminer quel est la marche à suivre.

Dans le cas où le REX ne concerne que l'aéroclub, celui-ci pourra être diffusé en interne via la plateforme du REX FFA.

Si le retour d'expérience concerne une situation qui peut profiter au plus grand nombre, les responsables ont la possibilité de le soumettre à la FFA qui décidera ou non de le publier à l'échelle nationale.



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

2.5. REX susceptible d'entraîner des conséquences au rédacteur

Attention toutefois, si le REX met en avant un manquement grave ou délibéré aux règles de sécurité, un non-respect du règlement de l'aéroclub, une négligence grave ou une dégradation une enquête pourra alors être lancée par les responsables du club pour en déterminer l'auteur et agir en conséquence.

3. REDACTION SUR PAPIER

Pour les personnes moins à l'aise avec l'outil informatique ou simplement par choix, il est également possible de rédiger un REX.

À l'aéroclub sont laissées à disposition des feuillets à remplir reprenant les informations de l'outil informatique décrit plus haut.

Il vous suffit alors simplement de renseigner le document et de le déposer dans la boîte prévue à cet effet.

Dans un souci de retranscription efficace de ce document, il est souhaité que l'écriture soit la plus lisible possible.

| | | |
|--|---------------------------|----------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 11 sur 12 |
|--|---------------------------|----------------|



ANNEXE 9

Procédure de déclaration d'un REX

FR.ATO.0137

Section 1
Non complexe

4. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Il vous est possible grâce au lien donné plus haut de consulter les REX de l'aéroclub ou nationaux, et les anciens REX avant l'ouverture de cette plateforme.



Vous pouvez également vous tenir informé de tous les prochains REX qui seront publiés en cliquant sur « Abonnement » où vous devrez renseigner vos Nom, prénom et adresse mail.

Je m'inscris aux notifications de l'aéro-club

Restez alerté de toutes les informations sécurité. A chaque fois qu'une nouvelle déclaration est publiée pour votre aéroclub ou qu'un document est mis en ligne, recevez un E-mail avec le nom direct de consultation. Pour les publications nationales cette information sera faite semaine. Notre base permettra les mises à jour éventuellement nécessaires.

Une fois connecté en tant qu'administrateur, l'abonnement que vous allez saisir prendra effet immédiatement et ne nécessitera plus de confirmation de la part de l'abonné. Cette confirmation n'est demandée que lorsque l'abonnement est effectué par un pilote.

Attention: pour rendre l'abonnement opérationnel ne manquez pas de l'activer en répondant au message que vous allez recevoir.

Nom:

Prénom:

E-mail:

Le site propose également une plateforme avec des documents sécurité proposés par les responsables sécurité du club.



| | | |
|--|---------------------------|----------------|
| ANNEXE 9 Procédure de déclaration d'un REX | Version 1.0 du 03/07/2018 | Page 12 sur 12 |
|--|---------------------------|----------------|